

# RÈGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTES KARTING 2021

## TYPES COURSE CLUB

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK : ASKBTP NICE

Organise le : 13 mars 2022

Une épreuve intitulée : 1ère COURSE DE CÔTE DE KARTING DE BLAUSASC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Karting le :

Et enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° K6

En date du mardi 11 janvier 2022

Cette épreuve sera organisée sur :

½ journée  
 1 journée

### ARTICLE 2. PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

#### 2.1 Horaires

Clôture des engagements le (jour et date) : 8 mars 2022

A minuit, le cachet de la poste faisant foi.

2.1.1 Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu :

à : Parking de la Palarea à Blausasc

le : 13 mars 2022

Administratif : de 7h00 à 9h30

Enregistrement Matériel : de 7h00 à 9h30

#### 2.2 Essais / Nombre

Il est prévu 3 montées d'essai le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire (1<sup>ère</sup> montée non chronométrée).

Les essais auront lieu :

De 9h30 à 12h00 Le 13 mars 2022

#### 2.3. Course

La compétition commencera à partir de 14h00, le 13 mars 2022. Elle s'effectuera en 2 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex aequo - voir article 10).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 9h30 le Dimanche (date) 13 mars 2022 sous peine de se voir refuser le départ.

Réunion des Officiels de l'épreuve sur la ligne de départ le dimanche (date) 13 mars 2022

### ARTICLE 3. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère, ou d'une licence Nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé

à (montant en Euros)

95 €

à régler auprès de l'organisateur :

ASKBTP NICE

### ARTICLE 4. CONDITION D'ADMISSION DES KARTS

Epreuve interdite aux moins de 15 ans.

Le nombre de karts admis est fixé à 80

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes :

KZ2  
ROTAX  
ROTAX MAX  
X30

Autres (à préciser) :

TTI ; OPEN

Interdit aux (à préciser)

Pneumatiques : homologués CIK-FIA - Prime ou Option.

### ARTICLE 5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la (situation de la route) commune de BLAUSASC départ (situation), arrivée (situation).

L'ordre des départs se fera dans l'ordre décroissant des numéros par catégories

### ARTICLE 6. MESURES & DISPOSITIF DE SECURITE

Le parcours sera conforme aux dispositions prévues par les RTS Montée et Course de Côte.

### ARTICLE 7. OFFICIELS

Directeur de course Evelyne COMOGLIO Licence n° 161804

Directeur de course adjoint Jean Claude TEISSEIRE Licence n° 226136

Commissaire Technique Daniel MONTAGNE Licence n° 104783

Médecin Dr Gilbert BODINO Licence n° \_\_\_\_\_

Nombre de poste de Commissaires : 8

Nombre de Commissaires : 24

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1

Nombre d'ambulances (conforme à l'Art 2 de la réglementation médicale) : 1

Date et Visa ASB OMNISPORTS Date et Visa LK

Date et Visa FFSA